



1. Contexte des travaux

En continuité de l'itinéraire cyclable réalisé en 2012 par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Conseil Général des Yvelines a aménagé en 2013 une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 185 entre la limite du département et la limite communale de Versailles.

Soucieuse de coordonner ses actions avec celles du département, la Ville de Versailles envisage de poursuivre cet itinéraire Avenue des Etats Unis, et prévoit donc en 2014 un aménagement cyclable entre le monument Pershing et le carrefour avec la rue du Général Pershing.

Cette voie départementale enregistre un trafic important qui s'élève à 3 600 véhicules par jour dans chaque sens. La desserte en transport en commun est composée de deux lignes de bus régulières du réseau Phébus (V et E) à faible fréquence, ainsi que d'autres lignes interurbaines.

2. Solutions envisagées

✓ PARTIE BASSE : du bas de l'avenue sur 150m

- Largeur de chaussée supérieure à 9 mètres → aménagement de bandes cyclables bilatérales en supprimant les îlots de milieu de chaussée

- Réaménagement de la traversée piétonne impliquant de remodeler l'îlot paysager. Ces travaux de voirie permettront au service des espaces verts de revoir l'aménagement paysager de cet îlot, qui était de toute façon prévu.

✓ PARTIE HAUTE : sur 250m

- Largeur de chaussée : 8,20m

- Suppression des îlots centraux → le rétrécissement de la chaussée circulée concourra à une maîtrise des vitesses. Un radar pédagogique définitif pourra être implanté dans le sens descendant.

- Aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens montant d'une largeur de 2m et contiguë au trottoir, maintenu à 2m de large.

- Contraste tactile entre la partie piétonne et cyclable par chaînette pavée scellée – Signalisation horizontale et verticale

- 28 places de stationnement aménagées sur la chaussée contre 18 places actuellement autorisées.

3. Justification du choix de la piste cyclable

- Protection des cyclistes du flux motorisé en accélération avec des vitesses relevées parfois importantes

- Risque minimum de conflit piéton/cycliste car largeur aisée des espaces et flux piéton faible (accès riverains, accès au Parc de Picardie et aux sentiers de la forêt de Fausses Reposes.)



Direction des Déplacements Urbains et de la Voirie

Date MAJ : 05/03/2014

Rédacteur : Camille BRUNET

- Signalisation renforcée au niveau des entrées charretières pour avertir de la présence potentielle de cyclistes

3) Organisation des travaux

qui	quoi	quand
Ville de Versailles – Espaces Verts	Défrichage de l'îlot paysager	début avril
Ville de Versailles	Démolition/reconstruction des ilots Création piste cyclable	2ème quinzaine d'avril (vacances scolaires)
CG78	Réfection tapis	début mai
Ville de Versailles + CG78	Marquages	début mai

4) Aspects financiers

Le montant total des travaux s'élève à 85 000 € HT (hors travaux de réfection de la couche de roulement par le CG).

Le montant des subventions est évalué à 65 000 € au titre des itinéraires cyclables (Conseil régional Ile de France et Conseil Général)

La part restant à la Ville de Versailles est donc limitée à 20 000€